

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : Célestin CAPELLI (donne pouvoir à Dominique GRESSET BOURGEOIS), Guy MOREL (donne pouvoir à Elise MICHAUD), Isabelle TISSOT (donne pouvoir à Pascal GAROFALO), Sandrine PRUDENT (donne pouvoir à Serge LACROIX).

Absents : Magali PEUGET.

Secrétaire de séance : Bernard JAILLET.

L'ordre du jour :

- 1. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 9 juin 2016**
- 2. Finances**
 - Décision de la Chambre Régionale des Comptes du 8 juin 2016
 - Décisions modificatives
 - Mise en place du système de paiement Tipi (Titres Payables par Internet)
- 3. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- 4. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**
- 5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance**
 - Groupe scolaire d'Etival : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 6. Service à la population et CIAS**
 - Extension du CIS de la Bienne : participation financière et fonds de concours des communes
- 7. Environnement et PNR**
 - Etude préalable au projet de restauration du Lac de l'Assencièrre : choix du prestataire
- 8. Communications diverses**

Julien MANNA souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il indique qu'il souhaitait accueillir le conseil communautaire notamment pour faire découvrir aux élus l'aire de jeux créée grâce au fonds de concours de Jura Sud.

Le Président souhaite également la bienvenue à toutes et tous. Il présente les différentes excuses. Il indique qu'il y a eu depuis notre dernier conseil communautaire du 9 juin 2016, 1 réunion de commission, 1 réunion de bureau, 1 réunion des services, 4 commissions TDF, et 1 rencontre avec cabinet KPMG pour la compétence scolaire.

Pascal GAROFALO propose à Bernard JAILLET d'être le secrétaire de séance de ce conseil.

Estelle ROLAND procède à l'appel. Le quorum étant largement atteint, le Président propose d'aborder l'ordre du jour du conseil communautaire.

1. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 9 juin 2016

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques à formuler concernant le compte-rendu du 9 juin. Michel BLASER demande s'il est possible d'obtenir le document de présentation des finances, projeté lors du précédent conseil communautaire.

Le Président lui répond par l'affirmative (ce document sera envoyé avec le compte-rendu du conseil de ce jour).

Le compte-rendu du 9 juin est approuvé à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

2. Finances

- Décision de la Chambre Régionale des Comptes du 8 juin 2016



Pascal GAROFALO informe ses collègues que, suite à la saisine du Préfet du 18 mai, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté (CRC) a rendu sa décision le 8 juin, sur la base du rapport dressé par M. DOLIQUE, Premier conseiller. Cette décision a été notifiée officiellement à la Communauté de Communes le 14 juin. Conformément au CGCT, le Président doit en informer le Conseil Communautaire, dès sa plus proche réunion.

Les conclusions de la CRC sont les suivantes :

- elle déclare recevable la saisine du Préfet,
- elle constate que le budget primitif 2016 de la Communauté de Communes Jura Sud a été voté en équilibre réel,
- elle dit qu'il n'y a pas lieu de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire,
- enfin elle invite la communauté de communes à achever le travail engagé en 2015, sur la reconstitution des stocks des budgets annexes des zones d'activités.

La CRC a également communiqué les éléments de calcul des ressources propres de la collectivité. Pour mémoire, ces ressources sont destinées à couvrir l'annuité du remboursement du capital de la dette. Pour la CRC, les ressources propres sont constituées par le FCTVA, le remboursement des avances faites aux budgets annexes, les amortissements et la compte 021 (virement de la section de fonctionnement).

Elles s'établissent à 535 867,47 €.

Le Contrôle de Légalité les estimait à -159 116,53 €.

Ce chiffre est à comparer avec le montant du remboursement du capital de la dette de 504 795 €.

L'avis de la CRC a fait l'objet d'une publicité immédiate. Il a été apposé sur les panneaux d'affichage extérieurs du siège de la communauté de communes.

■ Décisions modificatives

Le Président explique que deux décisions modificatives sont proposées : l'une sur le budget général, l'autre sur le Budget SPANC, eau et assainissement. L'incidence sur le volume financier n'est pas conséquente.

Budget général

- Section de Fonctionnement : + 17 000.00 €

Quelques précisions :

- A la demande de Mr le Trésorier, les frais d'études relatifs aux études KPMG (Pacte financier & fiscal, Mutualisation et Transfert de la compétence scolaire), ne sont pas des études suivies de travaux. De par cette règle, ces études se doivent d'être budgétées en fonctionnement et non en investissement ; Ainsi, le montant transféré de l'investissement au fonctionnement pour 2016 s'élève à 32 000.00 €.

- Il a été décidé la mise en place d'une 2^{ème} équipe d'emplois verts gérée par l'ADAPEMONT ; cette équipe a débuté son activité le 1^{er} juillet 2016. Elle exercera sur l'ensemble des communes, et ce travail sera facturé aux communes. Le coût de ce service s'élève à 17 000.00 €.

- Fin juin, le FPIC nous a été notifié ; le montant global s'élève à 130 726.00 € ; il avait été budgété 90 728.00 €, il nous faut rééquilibrer par la somme de 39 998.00 €.

Les modifications sont essentiellement des transferts de lignes à lignes à l'intérieur des chapitres ou des ajustements par des recettes complémentaires.

- Section d'investissement : + 5 290.00 €

Quelques précisions :

- A la demande de Mr le Trésorier, les frais d'études relatifs aux études KPMG (Pacte financier et fiscal, Mutualisation et Transfert de la compétence scolaire), ne sont pas des études suivies de travaux. De par cette règle, ces études se doivent d'être budgétées en fonctionnement et non en investissement. Ainsi, le montant transféré de l'investissement au fonctionnement pour 2016 s'élève à 32 000.00 €.



- Le solde de l'opération « Participation SDIS / Réhabilitation de la Caserne de la Bienne » n'avait pas été budgété. Il nous faut donc budgéter la somme de 37 290.00 € en dépense et 32 434.00 € en recette (participation des communes de Vaux et Jeurre).

Les modifications sont essentiellement des transferts de lignes à lignes à l'intérieur des chapitres ou des ajustements par des recettes complémentaires.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 - Achat prestations de services	- 1 500,00 €	- €	- €	- €
D-611 - Contrats de prestations de services	- 14 123,00 €	- €	- €	- €
D-617 - Frais d'études		32 000,00 €		
D-6238 - Frais de publicité	- 4 800,00 €	- €	- €	- €
D-6236 - Catalogues et imprimés	- 1 390,00 €	- €	- €	- €
D-6251 - Déplacements bus	- 6 100,00 €	- €	- €	- €
D-6284 - Redevance pour service rendu		17 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 27 913,00 €	49 000,00 €	- €	- €
D-73925 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	- €	39 998,00 €	- €	- €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	- €	39 998,00 €	- €	- €
D-6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- 10 285,00 €			
D-657362 - Participation budget CIAS	- 33 800,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- 44 085,00 €	- €	- €	- €
R-74742 - Participation communes service rendu Equipe verte	- €	- €	- €	17 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €	17 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 71 998,00 €	88 998,00 €	- €	17 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		17 000,00 €		17 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031 - Frais d'études	- 32 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 20 - Immobilisations incorporelles	- 32 000,00 €	- €	- €	- €
D-204132 - Participation SDIS réhabilitation Caserne Pompiers Vaux	- €	37 290,00 €	- €	- €
R-1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- 27 144,00 €	- €
TOTAL R 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- 27 144,00 €	- €
R- 13247 - Fonds de concours Caserne Cnes Vaux & Jeurre	- €	- €	- €	32 434,00 €
TOTAL R 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	32 434,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 32 000,00 €	37 290,00 €	- 27 144,00 €	32 434,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		5 290,00 €		5 290,00 €

Denis MOREL revient sur la mise en place de la 2^{ème} équipe d'emplois verts. Il demande si des recettes sont bien inscrites en contrepartie des dépenses.

Le Président lui répond que les recettes sont inscrites.

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

Budget SPANC, Eau & Assainissement

Les modifications sont essentiellement des transferts de lignes à lignes à l'intérieur des chapitres ou des ajustements par des recettes complémentaires.

- Section de Fonctionnement

Quelques précisions :

- A la demande de Mr le Trésorier, les versements des opérations de réhabilitations aux particuliers, budgétés au 611 - Services extérieurs prestataires privés -, se doivent d'être imputés au 658 - Charges diverses de la gestion courante. Ainsi, la somme de 150 000.00 € est basculée du compte 611 au compte 658.

- Section d'investissement

Quelques précisions :

- A la demande de Mr le Trésorier, l'avance du budget général prévu au compte 1687, se doit d'être au compte 181. Ainsi, la somme de 200 000.00 € est basculée du compte 1687 au compte 181.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 - Services extérieurs Prestataires privés	- 150 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 150 000,00 €	- €	- €	- €
D-658 - Charges diverses de la gestion courante - Opération Réhab	- €	150 000,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	- €	150 000,00 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 150 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL		- €		- €
INVESTISSEMENT				
R-1687 - Avance Budget général	- €	- €	- 200 000,00 €	- €
TOTAL R 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- 200 000,00 €	- €
R-181 - Avance Budget général	- €	- €	- €	200 000,00 €
TOTAL R 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	200 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- 200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		- €		- €

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

■ Mise en place du système de paiement Tipi (Titres Payables par Internet)

Pascal GAROFALO indique que la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » (Titres payables par internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et facture de régie émis par les collectivités territoriales.

Ce traitement dispose d'un serveur de télépaiement pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales.

Il est proposé la mise en place de ce traitement informatique qui devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet les :

- facturation Crèche,
- facturation SPANC,
- facturation Musée du Jouet.

Cette proposition de mise en place du système de paiement TIPI est validée à l'unanimité (résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention).

3. Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Pascal GAROFALO rappelle que le rôle de la CLECT est de déterminer les montants des charges transférées lors de chaque transfert de compétence des communes vers la communauté de communes Jura Sud. Elle rend notamment un avis sur la répartition des montants des attributions de compensations versées aux communes.

La CLECT est actuellement composée de la totalité des membres du conseil communautaire.

Le cabinet KPMG nous a conseillé de dissocier la composition de la CLECT de celle du conseil communautaire, tout en assurant la représentativité de chacune des communes membres.

Il est donc proposé que la CLECT soit composée par l'ensemble des 17 maires et qu'elle soit présidée par Gérard HUSSON.

Cela entraîne une modification de l'article 7 du règlement intérieur de la communauté de communes Jura Sud, qui devra être rédigé comme suit : « *La composition de la CLECT est déterminée par délibération du conseil communautaire. Chaque commune membre doit disposer d'un moins un représentant* ».

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Denis MOREL s'interroge sur l'existence du règlement intérieur de la communauté de communes Jura sud.

Vivian CAVALIERE lui confirme que celui-ci a bien été remis à jour et modifié par décision du conseil communautaire en décembre 2015.

Pascal GAROFALO demande s'il y a d'autres questions. Personne ne se manifestant, la modification du règlement intérieur est approuvée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

4. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Une ordonnance de 2015 a abrogé le Code des Marchés Publics à compter du 1^{er} avril 2016, celui-ci étant remplacé par le décret du 25 mars 2016. Cette réforme des marchés publics entraîne une modification de la composition des CAO des EPCI. C'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique : en plus du Président, membre de droit, le conseil doit élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La composition de la commission d'Appel d'Offres est proposée comme suit :

Président de droit : GAROFALO Pascal.

Membres titulaires : GRESSET BOURGEOIS Dominique, HUGUES Guy, GUICHON Gilles, GAMBEY Olivier, TOURNIER Daniel.

Membres suppléants : PRUDENT Sandrine, BAUDURET Jacques, MANNA Julien, DALLOZ Jean-Charles, BLASER Michel.

Cette composition est acceptée par l'ensemble des conseillers (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Groupe scolaire d'Etival : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Alain RIGAUD indique que le conseil communautaire avait attribué le 20 juillet 2015 la mission de maîtrise d'œuvre à l'équipe : Atelier d'architecture Sandrine TISSOT, PROBAT, CVF et Alain LAZZAROTTO. Le montant des honoraires étaient fixés à 52 827,75 € HT, soit un taux de rémunération de 7,95 % appliqué sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux.

La CAF du Jura, co-financeur du projet, a considéré que les surfaces dédiées au périscolaire pouvaient être mutualisées avec d'autres activités. Cela entraînerait une baisse de surface du projet. Les communes membres du RPI ont également demandé une réduction du coût du projet.

Afin d'attribuer un complément de rémunération au maître d'œuvre pour cet APD« 2 », la CAO a validé le 4 juillet une augmentation du marché initial de 6 339,33 € HT.

Il est demandé au conseil de passer un avenant n° 1 avec le groupement de maîtrise d'œuvre. Le montant initial du marché de 52 827,75 € HT étant augmenté de 12 % (+ 6 339,33 € HT) et porté à la somme de 59 167,08 € HT.

Le Président complète le propos d'Alain RIGAUD en rappelant que cette réorientation du projet est une demande forte émanant des communes.

Bernard JAILLET demande quel était le coût du projet initial.

Alain RIGAUD lui répond qu'il s'élevait à 664 500 € HT. Il ajoute que la demande de retravailler l'APD provient aussi de la communauté de communes Jura Sud.

Grégoire LONG demande quelles subventions sont attendues.

Alain RIGAUD lui répond que 240 000 € de DETR ont été notifiés, auxquels 40 000 € devraient s'ajouter. On peut également espérer 80 000 € de la CAF.

Denis MOREL remarque que la DETR devrait baisser compte tenu de la réduction de surface.

Alain RIGAUD lui précise que la DETR ne se calcule pas en fonction de la surface, donc celle-ci ne devrait pas diminuer. Pascal GAROFALO ajoute qu'il y a également une subvention de la part de la Région de 11 000 € et 10 000 € de réserve parlementaire.

Denis MOREL soulève la problématique de la menace de fermeture des écoles.

Le Président invoque la spécificité géographique dans laquelle s'inscrit le projet. Il précise que si toutefois l'école venait à fermer, la commune reprendrait le bâtiment.

Cette proposition d'avenant est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

6. Service à la population et CIAS

- Extension du CIS de la Bienne : participation financière et fonds de concours des communes

Le Président indique que les travaux sur la caserne de Vaux sont achevés (inauguration fixée le samedi 9 juillet).

Il précise que Haut-Jura Saint-Claude n'a pas donné suite aux demandes de co-financement de l'opération.

La clé de répartition des financements entre nos collectivités est la suivante :

Jura Sud	2/3	→	En fonction de la population	
2 communes	1/3		Vaux	73,47%
			Jeurre	26,53%

Le plan de financement définitif est le suivant :

Dépenses	Recettes	Montants €	Répartition %
167 327,36 €	SDIS	70 024,50 €	41,8
	Jura Sud	64 868,90 €	38,8
	Vaux	23 829,23 €	14,2
	Jeurre	8 604,73 €	5,1
	Total		167 327,36 €

Julien MANNA précise que les communes de Chassal et Molinges ont attribué une subvention à l'amicale des pompiers pour réaliser des travaux d'aménagement intérieur.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

7. Environnement et PNR

- Etude préalable au projet de restauration du Lac de l'Assencière : choix du prestataire

Gérald HUSSON explique que le cahier des charges pour la consultation des entreprises a été adressé à 9 bureaux d'études. 7 d'entre eux ont remis une offre à la communauté de communes. Ces offres ont été analysées avec l'aide du Parc du Haut-Jura en fonction de leur valeur technique et de leur prix.

La CAO du 4 juillet a retenu la proposition du cabinet BIOTEC (Lyon) pour un montant total de 25 375 € HT (options 1 et 2 incluses, pour les relevés topographiques et la modélisation hydraulique).

L'Agence de l'Eau assure 80 % du financement de l'étude, les 20 % restants étant pris en charge par la commune de Châtel de Joux (opération pour compte de tiers).

Ce choix du prestataire est validé par l'assemblée (*résultat des votes : 32 pour – 0 contre – 0 abstention*).

8. Communications diverses

Pascal GAROFALO précise que l'invitation pour l'inauguration de la caserne de la Bienne a été adressée par le SDIS, maître d'ouvrage de l'opération.

Le Président revient sur l'événement Tour de France : il remercie toutes les personnes (élus, personnel, bénévoles, ...) qui ont travaillées pour la préparation du Tour et du festival Idéklic. Il félicite plus particulièrement le travail réalisé par Elodie LACROIX.

Il ajoute que l'organisation du Tour de France représente au final un investissement de 40 000 € pour Jura Sud, idem pour la commune de Moirans.

Serge LACROIX rappelle que la mairie de Moirans a envoyé des invitations pour le « pot VIP » organisé à cette occasion.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 19 h 15.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07 JUILLET 2016

Le Président,

Les conseillers communautaires,

[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like Compère and Chava. Delva]